



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

Le Conseil du Café-Cacao

COMMUNIQUÉ AGREMENT EXPORTATEURS CAMPAGNE 2018-2019

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de café et/ou de cacao au cours de la campagne 2018-2019, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café Cacao, sis à **Abidjan-Plateau, immeuble CAISTAB**.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)**, du **09 mai au 08 juin 2018** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17^{ème} étage porte 17.13 (Salle de réunion)** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés, présentés en deux exemplaires et contenant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Toutefois, les exportateurs agréés pour la campagne Café-Cacao 2017-2018 sont dispensés de la production de certaines pièces dont la liste est disponible au **17^{ème} étage porte 17.13** de l'immeuble CAISTAB (Salle de réunion).

Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n° **121207317305**, ouvert à cet effet dans les livres d'**TECOBANK**.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :
Tél. :

